



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 13621

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le devenir dans notre enseignement des langues anciennes. Ces disciplines semblent voir leur existence compromise dans le cursus scolaire, voire universitaire. En effet, l'implantation de l'option grec au niveau du collège qui, en classe de troisième, à la rentrée 1998, et ce dans le cadre légal de la réforme des collèges, risque d'être rendue inopérante du fait du retard de la publication des textes officiels. Au niveau des lycées, de nombreuses suppressions de section sont annoncées pour la rentrée 1998. Dans les classes de lettres supérieures, la réduction drastique de la dotation globale affecte les options, voire les postes. Cet état des lieux inquiète à juste titre les enseignants de langues anciennes. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions pour assurer la pérennité de ces disciplines dont l'utilité culturelle et pédagogique n'est plus à démontrer.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture française, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées, qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales, représentatives des personnels des lycées, seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13621

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2314

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3038